

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2009

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Houdet, Bois, Mmes Dugros, Dupuy, Ouvrard.

Excusé : M. Lurton

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PICONTO

Procès-verbal de la réunion du 7 Juillet 2009 : adopté à l'unanimité

### ↳ DÉCISION du MAIRE PRISE par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

décision n°2009-5 du 15 Juillet 2009 concernant l'achat, à l'entreprise VIBORG, d'une armoire positive ventilée à la cantine scolaire, pour un montant de 1 054.87 € TTC.

### ↳ CENTRE DE SANTE SCOLAIRE EN MEDOC

**Prise en charge du fonctionnement par la Communauté de Communes « Médullienne » - Convention**

Vu la dissolution du S.I.C.O.C.E.M., dès que toutes les procédures préalables auront été effectuées

Vu la demande, par délibération du 17.02.2009, du conseil syndical du S.I.C.O.C.E.M., au sein duquel la Commune est représentée, au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Médullienne » pour assurer la prise en charge de la gestion administrative du Centre de santé scolaire en Médoc, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010

Vu l'acceptation, par délibération du 26.05.2009, du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Médullienne »

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention entre la Communauté de Communes « Médullienne » et la Commune, visant à assurer la prise en charge du fonctionnement du Centre de Santé Scolaire du Médoc,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :  
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

### ↳ PERSONNEL - Contrat de prévoyance collective Maintien de Salaire

La majorité du personnel désire souscrire, à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2009, un contrat « maintien de salaire » auprès de la MNT afin de garantir leur traitement en cas de maladie.

Il est précisé que cette procédure n'entraîne aucune charge pour la collectivité, mais qu'elle nécessite la signature de documents pour la mise en place de la garantie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :  
- autorise Monsieur le Maire à signer, avec la MNT, tout document relatif à ce contrat « maintien de salaire »

### ↳ EXERCICE DROIT DE PREEMPTION - Parcelles B 359 - 419 - 421 - 447

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la D.I.A. concernant la vente de la station Bacquey, souligne l'intérêt d'avoir la maîtrise foncière de ce secteur dans le cadre de l'aménagement et la redynamisation du Bourg.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce favorablement, et unanimement pour exercer son droit de préemption sur ces immeubles.

Néanmoins, en raison de l'incertitude liée au risque de pollution de l'environnement, aux mesures à prendre en matière d'installation classée, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire, de s'assurer auprès des services de l'Etat des conditions de cession de ce type d'établissement, et propose de délibérer sur ce sujet lors d'une prochaine réunion extraordinaire.